

COMMUNE DE ROCQUEMONT

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 29 juin 2026 à 18h30,
réuni à la Mairie,
sous la présidence de
Madame Élisabeth RANSON, Maire

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	9
Nombre de pouvoir :	1
Nombre de votants :	10

Date de convocation : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Élisabeth RANSON, Maire.

Étaient présents :

Guillaume SCHERPEREEL, Camille PETERS, Henry BABIAUD, VERON Martine, HEUZE Marie-Thérèse, PIGNON Christine, WUILQUE Frédéric, VALETTE Jean-Baptiste.

Absent excusé ayant donné une procuration à un membre du Conseil Municipal :

Gaëtan DE BERTIER ayant donné pouvoir à Camille PETERS

Absent excusé :

Julien PETERS

Secrétaire de séance : Camille PETERS

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi vingt avril deux mil vingt-six.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Convention avec la SPA
- Désignation des délégués auprès d'INGÉ'OISE

DÉLIBÉRATION 2026 / 025 : CONVENTION SPA – SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE

Le Maire rappelle qu'il est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire communal et qu'il appartient à la commune de disposer d'un service de fourrière pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants.

La commune de ROCQUEMONT ne disposant pas de fourrière animale communale ou intercommunale, ce service est assuré par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Compiègne.

Le Maire présente au Conseil municipal le nouveau contrat de prestation de service de fourrière animale proposé par la SPA pour la période du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2027**, renouvelable annuellement jusqu'au 31 décembre 2030.

En contrepartie des prestations assurées par la SPA, la participation communale est fixée à **1.66 € TTC par habitant pour l'année 2027**, le nombre d'habitants retenu étant celui de la population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier 2027. Le tarif est fixé à **1.67 € en 2028, 1.69 € en 2029 et 1.71 € en 2030**.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes du contrat de prestation de service de fourrière animale avec la SPA de COMPIÈGNE ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

DÉLIBÉRATION 2026 / 026 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS D'INGÉ'OISE (ANCIENNEMENT ADTO-SAO)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 septembre 2022 portant adhésion de la commune au capital de la Société Publique Locale ADTO-SAO ;

Considérant que la Société Publique Locale ADTO-SAO est désormais dénommée INGÉ'OISE ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune auprès d'INGÉ'OISE pour siéger aux assemblées générales et, le cas échéant, aux assemblées spéciales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉSIGNE** Madame Camille PETERS en qualité de déléguée titulaire de la commune de Rocquemont auprès d'INGÉ'OISE, afin de représenter la commune aux assemblées générales et, le cas échéant, aux assemblées spéciales de la société ;
- **DÉSIGNE** Madame Marie-Thérèse HEUZÉ en qualité de déléguée suppléante, appelée à remplacer la déléguée titulaire en cas d'empêchement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION CULTURE, LOISIRS ET PATRIMOINE

Mme le Maire évoque la création d'une commission « Culture, Loisirs et Patrimoine » et donne la parole à M. SCHERPEREEL et Mme PETERS pour en préciser le rôle.

Cette commission aurait pour objectif de soutenir les événements et animations de la commune, sans se substituer aux associations rocquemontoises existantes. Elle serait également chargée des manifestations organisées par la Mairie.

La majorité des membres du Conseil municipal ayant manifesté leur intérêt, chacun est invité à réfléchir à sa participation et à définir plus précisément le rôle et les modalités de fonctionnement de cette commission, qui compterait idéalement six personnes.

Un point sera fait lors du prochain Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ *Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*

Par délibération n° 2026/024 en date du 20 avril 2026, le conseil municipal a établi la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID). À l'issue de cette procédure, la **Direction départementale des finances publiques (DDFiP) a procédé à la désignation des commissaires titulaires et suppléants**, comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. BABIAUD Henry	Mme BOURDON Laurence
Mme BANDIERA Brigitte	Mme CARTIER Marie
M. BLAZY Hugo	Mme DE GRANDE Marie
Mme HEUZÉ Marie-Thérèse	M. PETERS Julien
Mme PIGNON Christine	M. SCHERPEREEL Guillaume
M. VALETTE Jean-Baptiste	M. VERON Gérard

Le maire, membre de droit de la CCID, ne figure pas parmi les personnes désignées.

❖ *Entretien de la Croix du cimetière*

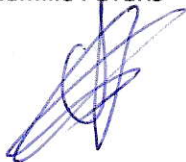
Mme le Maire informe l'assemblée que les travaux d'entretien de la croix du cimetière sont enfin terminés. Sa bénédiction est programmée pour le dimanche 25 octobre 2026.

❖ **DATES A RETENIR**

- 13.09.2026 : Pique-nique
- 25.10.2026 : Bénédiction de la Croix du Cimetière
- 20.11.2026 : Soirée « Beaujolais Nouveau »

Séance levée à 20 h 00.

La secrétaire
Camille PETERS



Le Maire
Elisabeth RANSON

